

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 36 (1964)

**Heft:** 9

**Artikel:** Extraits des exposés généraux du secteur "La terre et la forêt"

**Autor:** Rochaix, M. / Zweifel, Jakob

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125655>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nœud du problème est constitué par le statut du sol: sans délimitation des zones de bâtir et de non bâtir, l'aménagement restera lettre morte.

Mais ces modifications juridiques n'auraient qu'un effet restreint si elles ne s'accompagnaient pas d'un changement d'attitude des autorités et de la population. A l'époque où nombre de problèmes ont leur origine en dehors des frontières politiques, certaines communes les examinent encore isolément. Elles oublient que la collaboration est le corollaire de l'autonomie communale et que leur avenir est lié à celui de leur région. La coordination doit donc se substituer au cloisonnement, ce qui signifie, pratiquement, que le plan d'aménagement local doit s'insérer dans un plan régional et celui-ci, à son tour, dans un plan national. En conclusion, il est nécessaire que la division des tâches entre les autorités responsables de ces plans soit déterminée, à l'avenir, par la nature des problèmes et non par un esprit de clocher désuet. A titre d'exemple, la localisation des industries, le choix des tracés et des moyens de transport d'intérêt national, dont l'influence sur l'occupation future du pays est déterminante, relèvent du plan d'aménagement national.

#### **L'intérêt public et l'intérêt privé**

Quels que soient les problèmes que nous venons d'évoquer, on constate qu'il ne leur sera apporté de solution qu'en subordonnant l'intérêt de l'individu au bien public. Que l'évolution actuelle confère à ce dernier un caractère dominant est peut-être regrettable mais inéluctable. A long terme, toutefois, l'adoption de mesures pour le bien de tous est le meilleur garant des libertés individuelles. Or l'adoption de nouvelles prescriptions est de la compétence du peuple ou des pouvoirs législatifs. Dans une démocratie telle que la nôtre les plans ne sont pas issus de décisions autoritaires. Ils sont l'expression de la volonté populaire.

L'aménagement du territoire n'est donc pas la tâche exclusive de quelques experts et des autorités mais aussi et surtout celle du peuple.

## **Extraits des exposés généraux du secteur «La terre et la forêt»**

### **Tradition et évolution**

Pourquoi créer une Exposition d'agriculture et de sylviculture? Les raisons en sont nombreuses:

1. La loi sur l'agriculture prévoit que les expositions doivent être organisées régulièrement en principe tous les dix ans. Leur but est de développer les connaissances professionnelles des agriculteurs et de rapprocher la population des villes des milieux campagnards.
2. Il existe un besoin constant de faire le point sur la situation actuelle et de tracer les lignes de force de l'avenir, afin d'aider les intéressés à trouver leur chemin.
3. C'est l'occasion de vivifier le sentiment de solidarité qui doit unir les citadins et les terriens dans l'intérêt du pays.

Le titre de la partie générale: «Tradition et évolution» peut s'expliquer de la manière suivante:

Le caractère sédentaire du travail de la terre et la présence des mêmes familles paysannes attachées à leur domaine depuis des générations, concourent au respect de la tradition. Cependant, il n'est pas de famille paysanne qui n'ait pas vu déferler jusqu'à elle le flot du monde moderne. L'essor inouï des techniques, les sollicitations d'ordre social, économique et culturel communes à la majorité du peuple suisse, ont modifié l'état ancestral de nos campagnes. Comme l'a écrit Raymond Cartier: «Etre paysan n'est plus simplement un état, mais est devenu l'exercice d'un métier.» L'agriculteur moderne, promu à la fonction d'un chef d'entreprise responsable de l'engagement de capitaux importants, ne peut travailler simplement de ses bras, mais surtout s'aider de son esprit d'observation, de son intelligence, de sa réflexion, de sa pondération et de son esprit d'entreprise.

L'Exposition nationale d'agriculture et de sylviculture s'exprime, dans le secteur «La terre et la forêt» de l'Exposition nationale, en émouvant le visiteur par la qualité de toutes les œuvres qu'elle présente, création d'artistes, travail d'artisans, collaboration de beaucoup d'hommes et de femmes de nos villes et de nos campagnes.

Elle veut aussi rappeler par le texte écrit toute l'importance et tout le sens de l'activité des agriculteurs et des forestiers. C'est pourquoi il convient de se rappeler que le quart de la superficie du pays est cultivé avec intensité par la paysannerie suisse, un second quart est représenté par des hauts pâturages à exploitation intensive, un troisième quart est occupé par la forêt et un quatrième quart est inculte.

Le 11% de la population du pays vit de la culture du sol. Il s'agit d'un taux important de nos habitants, car cela signifie que 130 000 familles veillent sur la conservation de notre patrimoine terrien et préservent montagnes, vallées et coteaux de l'érosion perfide, en maintenant en place le relief familial du pays.

Ces 130 000 familles fournissent le 83% du travail agricole dans notre pays et couvrent les besoins de plus du 60% de la population en accroissement continual. Il s'agit là d'une véritable évolution des techniques pratiquées, puisqu'au cours des dix dernières années l'agriculture suisse a su augmenter sa productivité par unité de travail de 50%.

Nous aurions tort d'ignorer certaines raisons d'angoisse. La lente dégradation du pouvoir d'achat des agriculteurs, la hausse continue du coût de la vie, les dangers de la spéculation foncière, l'impossibilité dans beaucoup de nos régions proches des villes de procéder à des remaniements parcellaires à cause de l'insuffisance de la législation foncière ou des excès constants du libéralisme.

Et pourtant, il y a des raisons d'espoir.

Les progrès de la science et de la technique, toujours mieux divulgués par les établissements de l'enseignement professionnel et les services de la vulgarisation agricole, sont à la base de toute évolution.

D'autre part, la génération des jeunes campagnards, conscients de leur propre valeur, comprend que le sol est un outil, un agent essentiel de toute production et non pas une simple monnaie d'échange...

Le sol est à la base de leur entreprise et ne saurait réellement gagner de la valeur s'il n'est pas constamment cultivé et par conséquent amélioré.

Enfin, la lente interpénétration des économies des pays européens peut créer un nouvel équilibre propice à l'essor des meilleures d'entre les forces paysannes de notre pays.

Espoir enfin de l'esprit communautaire, le sens de la coopération ébauchée déjà au niveau de la production qui regroupe les exploitations, les villages, les régions entières et se développe même au-delà de nos frontières, permettant une liaison organique entre les familles paysannes des pays européens. Cela devrait permettre d'assurer l'équilibre social et politique indispensable, dont le monde a besoin en Europe, comme dans les pays d'outre-mer.

*M. Rochaix.*

### L'architecture

Les constructions du secteur «La terre et la forêt» s'accordent à la nature et se lient au parc du Château de Vidy et aux bosquets attrayants du Parc Bourget. Les éléments architecturaux donnés se succèdent sans monotonie le long des rives du lac.

Le fil conducteur de l'exposition passe au travers de la partie centrale du secteur «La terre et la forêt». Les visiteurs surgissent de cinq endroits différents et se regroupent dans des éléments de construction bien définis: La place de Granit, proche d'une vaste galerie surélevée, avec des bannières ouvrageées et richement colorées, recueille le flot des visiteurs et assure une liaison entre les différents niveaux de la rive du lac, de l'entrée de l'exposition et des halles du multicellulaire.

Le jeu des contrastes entre de larges ouvertures et des endroits plus resserrés, galeries aériennes et constructions à même le sol, nature et architecture, charpente, toiles légères et gneiss robuste, permet d'exprimer un sentiment de liberté dans un cadre architectural rigoureusement défini.

Le projet du multicellulaire destiné à l'Exposition agricole et sylvicole est né d'une idée:

Créer une forêt de piliers en bois et tendre entre eux des toiles qui ressemblent à de gigantesques fleuriers.

En réalité, il s'agit de piliers quadrangulaires comme éléments de support, construits avec des planches de 28 cm. sur 5 cm. et des éléments porteurs (construits selon le principe d'une ferme clouée, en pavatex et lattes de bois). Les toitures en bâches de coton sont tendues contre le bas, les écoulements passant par le point le plus bas qui se trouve au centre.

Il existe cent vingt éléments de construction de ce genre. Ils ont une surface de base de 12 m. sur 12 m. et un module de 2 m. en direction horizontale et verticale. Cet ensemble architectural constitue le «multicellulaire».

Les architectes de section peuvent, grâce à ce système permettant de nombreuses variantes, organiser leurs sections en usant d'un certain nombre des éléments et en modifiant la hauteur et le volume des constructions. Ils peuvent créer ici et là des entresols et des passerelles, afin de remplir les tâches qui leur sont prescrites.

Les façades sont constituées par des toiles horizontales de coton. La construction et le matériau de ces toiles des façades relèvent de la conception qui a prévalu pour la création des bâches de toiture.

Les toiles des façades sont tendues afin de n'être pas secouées par le vent. Ainsi, nous avons une structure à grande surface, à écailles, qui joue sans cesse avec l'ombre et la lumière.

Le matériau apparaît dans sa forme la plus simple et la plus primitive. Toute la construction se veut légère, improvisée dans une atmosphère de fête.

Les bâtiments de l'entrée ouest et les restaurants de caractère régional au bord du lac sont disposés en diagonale par rapport à la direction générale du secteur et s'adossent à la place Centrale. Ils collent à la terre et marquent un contraste voulu avec les halles d'exposition. L'adoption d'une trame à 60 degrés permet une circulation aisée au travers du groupe des restaurants du Petit-Bourget et tient compte des nombreux bosquets. Par

(Suite page 52)

(Suite de la page 50)

contraste avec le multicellulaire, les restaurants sont construits non pas en planches, mais avec des billes de bois à peine travaillées. L'écartement des piliers est de 6 m. Les toits des restaurants sont plats et recouverts de terre masquée par des ronces.

Les caractéristiques régionales des restaurants apparaissent à l'intérieur de la construction, par exemple par le jeu de l'éclairage dû à la réflexion d'éléments à grande surface (fleurs séchées d'espèces différentes).

L'aménagement des extérieurs doit tenir compte particulièrement de l'interpénétration de la nature et des bâtiments du secteur «La terre et la forêt». Du reste, le thème de l'Exposition agricole et sylvicole conduit à un aménagement paysager d'un type particulier.

De larges espaces de terrain conservent leur végétation naturelle et seules des plantes rustiques complètent l'assortiment végétal.

Des plates-bandes recouvertes de ronces donnent un caractère *sui generis*. La vigne et la culture fruitière en surélévation sont bordées par des clayonnages en bois de verne. Des traverses de chemin de fer structurent les abords des ruraux et des arènes.

Quelques emplacements demandent une décoration de qualité et sont occupés par des corbeilles de fleurs de diamètre et de hauteur variables. *Jakob Zweifel.*

### **Les œuvres d'art au centre du secteur « La terre et la forêt »**

La forme architecturale du secteur, qui exprime dans chacune de ses sections des aspects multiples de la vitalité et de la foi en l'avenir de la paysannerie suisse, permettait de grouper au centre les idées fondamentales de l'agriculture et de l'éthique du paysan suisse.

Il est apparu que l'œuvre d'art peut, mieux que toute autre forme d'expression, émouvoir le visiteur et évoquer en plusieurs endroits du secteur, et plus particulièrement dans la partie générale, les forces vives de notre agriculture.

### **La place de Granit**

De par leur implantation dans le terrain et leur distribution en vue d'une visite organique, les éléments du multicellulaire forment au centre de ce secteur une place à laquelle il fallait donner un caractère structuré et une valeur de symbole proche de la thématique qui se développe dans chaque section.

Force, fraîcheur et espoir de la jeunesse paysanne prennent corps, dans cette œuvre plastique. Le sol suisse est jeune, proche de la roche mère, dont il est issu. La place de Granit de Bernard Schorderet exprime tout cela.

Le problème qui était proposé à B. Schorderet consistait à animer cette surface pour lui donner son sens de «place centrale», en composant un relief dont le granit et l'eau tenteraient de symboliser, par l'aspect vigoureux de l'un et la fraîcheur de l'autre, la «jeunesse du sol suisse».

Le sculpteur s'est attaché à intégrer cette place dans le complexe architectural, en prenant pour base de sa composition les servitudes à la fois des circulations, du rythme-module du multicellulaire et de l'exaltation expressive du matériau.

Par une synthèse des arts plastiques, il a été appelé à œuvrer, respectant ainsi l'ordre de la fonction, de la structure et de la forme qui s'imposait selon les données du problème.

Par sa situation, cette place dite «centrale» distribue et rassemble. L'artiste s'est inspiré de la spirale, signe symbolique des temples mayas, et a établi son plan selon cette progression dynamique qui part d'un centre et y ramène. La différenciation des plans et des points d'attache, ainsi que la source et la direction de l'eau, soulignent ainsi l'intention géométrique.

La structure du gneiss non travaillé exprime la vigueur par ses plans découpés, ses masses imposantes et ses arêtes vives. C'est dans la verticale que ces caractéristiques prennent toute leur intensité; d'où la nécessité de superposer à une structure horizontale sur laquelle on circule, une organisation d'éléments verticaux qui, par leur aspect monumental, rendent le thème proposé évident.

Enfin, il a cherché à concilier le premier terme de cette composition, nécessairement stricte de par sa fonction, avec le second, libre et de plans naturels, par l'utilisation rationnelle et sensible des éléments standards fabriqués dans les carrières (moellons, bordures, dalles, pavés). Cela, afin de créer une «peau» variée dans sa structure, mais dont l'aspect fragmenté rétablit l'équilibre entre l'ordonné et le naturel.

La place de Granit exprime très fortement la nature du pays dans ce qu'elle a de plus saisissant. Elle évoque aussi un relief soumis à des ruptures gigantesques qu'une main toute-puissante a provoquées, le modelant à son idée.

### **La défense du patrimoine commence au village**

L'évolution des conditions d'existence et les profondes transformations d'ordre économique imposent une tâche difficile à ceux qui se préoccupent de la défense de notre patrimoine.

Jusqu'à présent, la population terrienne de notre pays constituait, par son goût de la tradition, une réserve sûre, qui assurait la conservation de nos usages et de nos coutumes.

Aujourd'hui, l'essor de la construction dans toutes les régions agricoles sans exception, se poursuit de manière ininterrompue.

Les spécialistes, comme les bases légales, manquent. L'ordre dans la construction n'est donc plus assuré et le visage de l'architecture s'enlaidit.

Tout cela exige une grande vigilance et de nouvelles ini-

## **Le sol, instrument de travail du paysan, fondement de toute vie économique**

55

tiatives de la part des responsables de la défense du patrimoine.

Le maître de l'ouvrage est souvent mal informé, d'autant plus qu'il n'existe pas une conception d'ensemble pour l'organisation architecturale du village.

On ne peut agir, dans ce cas, individuellement. Il faut que l'architecte, les autorités communales et le maître de l'ouvrage collaborent, afin d'échapper au chaos de la construction et de ne pas tomber dans un faux individualisme.

Planifier, au sens large du terme, c'est aussi défendre le patrimoine.

Grâce à deux présentations caractéristiques, on s'efforce de faire connaître à un large public le sens des efforts du «Heimatschutz»:

a) *Le labyrinthe* qui donne l'occasion au visiteur d'éprouver son sens des formes architecturales et d'une tradition bien comprise. Il ne peut poursuivre son chemin que s'il sait discerner le beau du laid. Une faute de goût l'oblige à revenir en arrière.

L'architecte Fritz Maurer et le graphiste Heiner Bauer ont collaboré à cette partie intéressante de l'exposition.

b) *Bruson, le projet d'avenir d'un village*, réalisé par des étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale. (Etude complémentaire du travail de base sur Bruson et le val de Bagnes, exposé dans la section «Essor de la productivité».)

L'étude de quatre étudiants architectes conduite à Bruson sous la direction de l'architecte du secteur Jakob Zweifel et avec l'appui du commissaire agricole M. Rochaix, du président de la section «Essor de la productivité» Jean Vallat, et de ses collaborateurs, a porté sur un certain nombre de points touchant aux possibilités de développement de Bruson sur le plan architectural, agricole et touristique. Tout naturellement, cette étude a dû tenir compte des données démographiques et sociologiques du val de Bagnes. Les étudiants ont analysé les fonctions des bâtiments du village, en procédant à leur relevé. Par la photographie et le dessin, ils ont essayé de déterminer les conditions d'une transformation raisonnée en vue du développement touristique et, d'une manière générale, d'une amélioration de la situation économique du village. Ils ont été assistés, de manière très efficace, pendant toute la durée de leur travail, par la population de Bruson et surtout par le conseiller communal Pierre Deslarzes.

Alors même qu'il a été utilisé pendant des siècles, le sol reste le fondement de toute la vie économique. Or, dans un pays où, plus que partout ailleurs, les terres sont rares et les distances courtes, il est impensable que cet instrument de travail extraordinaire conserve sa structure ancienne et soit l'objet d'une utilisation désordonnée, d'un gaspillage. Un pays ne peut vivre que si un équilibre lui est assuré entre les régions urbaines et les régions rurales, si les terres agricoles sont groupées, assainies, protégées, cultivées dans les meilleures conditions possibles.

Pour l'agriculture, l'évolution actuelle est particulièrement importante. En effet, la terre cultivable se rétrécit; or, plus cette surface diminue, plus le sol renchérit. Plus le prix du sol s'accroît (la Suisse est le pays où les terres agricoles sont les plus chères du monde), plus le coût des produits agricoles s'élève et cela à l'encontre des lois élémentaires d'une saine économie rurale. Il convient de relever que dans notre pays on ne saurait concevoir l'agriculture que sous un aspect dynamique, le sol étant pour elle un instrument de travail qui ne saurait être utilisé qu'en fonction d'une production intensive.

Force nous est donc de constater que l'utilisation du sol ne peut plus être laissée à l'arbitraire du propriétaire. La terre étant une marchandise dont il y a aujourd'hui pénurie, l'intérêt général commande une certaine réglementation.

Sur un plan plus général encore, nous considérons que l'évolution de la situation va nous amener à reconsiderer notre conception individualiste de la propriété du sol. Devant la rareté du sol, l'accroissement de la population, l'augmentation des besoins, les problèmes financiers que posent à l'agriculture l'acquisition des terres qui lui sont nécessaires, et l'entretien des bâtiments, il faut admettre que le contenu individuel de la notion de propriété s'atténue sensiblement au profit du contenu social de cette même notion. Certes, il ne s'agit pas de porter atteinte au droit de propriété, mais il faut reconnaître que le bien commun d'une part, l'évolution des conditions d'utilisation du sol, d'exploitation des domaines agricoles, ne vont pas manquer d'entraîner la révision de certains principes relatifs à la propriété du sol, à la notion libérale du commerce des terres.

Le sous-groupe «Le sol» pose donc le problème de la terre instrument de travail dynamique et non réserve d'espaces, de l'utilisation anarchique de nos terres, des remèdes à apporter à la situation sur les plans technique,